**PLATEFORME RÉGIONALE
D'ÉGALITE D'ACCÈS AUX DROITS (PREAD)
Pour les personnes migrantes/immigrées en Auvergne-Rhône-Alpes.**

<http://www.pread.petitefee.net/pread.php>

|  |
| --- |
| Les porteurs de la PREAD sont trois associations, l’ADATE (Grenoble), ISM CORUM (Lyon) et FIJI-RA (Villeurbanne). Leur projet a reçu le soutien de la Direction régionale de la cohésion sociale. De différentes façons et avec différents outils, ces trois associations poursuivent, dans leur objet social, un objectif d’égalité d’accès aux droits et aux services fondamentaux pour les personnes migrantes/immigrées et leurs proches (conjoints, descendants). L’objectif est de garantir à ces personnes l’égalité d’accès aux droits et aux services *communs*.Mais cet objectif de droits communs exige parfois de prendre en compte les situations spécifiques dans lesquelles peuvent se trouver les personnes migrantes/immigrées ou leurs proches : par exemple leur statut juridique et administratif, leurs capacités linguistiques et culturelles, leur exposition à des discriminations liées à “l’origine”, etc. Ces situations spécifiques réclament, pour garantir l’égal accès aux droits et aux services, des connaissances, des moyens et des outils spécifiques, qui soient accessibles à ces personnes elles-mêmes mais aussi aux professionnels ou aux bénévoles qui les accompagnent, dans les associations, dans les institutions, dans les services publics.Cet objectif de droits communs commande en même temps de refuser que les personnes migrantes/immigrées ou leurs proches soient dirigés vers des ressources qui seraient des palliatifs aux droits et aux services communs, parce que ceux-ci ne se donneraient pas les moyens de leur être accessibles. La PREAD et ses outils ne doivent pas contribuer à ce que s’installent des espaces à part, par défaut, auxquels les personnes migrantes/immigrées ou leurs proches se trouveraient renvoyées. Si les outils de la PREAD prennent en compte la spécificité des situations, ce n’est que pour mieux garantir l’égalité réelle et élargir l’accès aux droits et aux services communs. Ce portail internet PREAD veut être utile aux personnes migrantes/immigrées et leurs proches mais aussi à tous les professionnels ou bénévoles amenés à travailler avec elles. L’objectif est d’offrir une meilleure information et une meilleure accessibilité vers les diverses ressources permettant de répondre à leurs besoins spécifiques, par exemple en matière d’interprétariat et de traduction, de conseil juridique (droit des étrangers, droit international de la famille, droit antidiscriminatoire), d’orientation et de traitement administratif, d’accompagnement social ou de suivi thérapeutique adaptés, de reconnaissance et de valorisation culturelle, de formation, d’étude ou de plaidoyer sur ces sujets, etc.Le portail internet PREAD rassemble et organise une base de données permettant d’identifier et de contacter les structures qui offrent ces divers types de services en Auvergne-Rhône-Alpes. Le portail ne dispense pas directement ces services et ne se substitue donc pas à ces structures, qui peuvent être des associations, des services publics ou administratifs, des syndicats, etc. Le portail permet de rechercher ces structures et leurs coordonnées, par types de services, par territoires (départements et communes), ou par mots-clés. Le portail recense aussi les dates et lieux des formations, des événements ou des interventions dispensées par ces structures et que l’on peut rechercher par les mêmes catégories. |